

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mercredi 22 juillet 2026 à 19h30

L'an deux mil vingt-six, le 22 juillet à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie BISIGNANO, Maire, dans la salle du Conseil Municipal.

Date de la convocation : lundi 13 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10 votants : 11

Présents : BISIGNANO Nathalie, BISIGNANO Domenico, BULAND Raphaël, DENIS Bernadette, DI NUCCI Nicolas, ECKERT Pierre, MEUNIER Thibaut, PHILIPPE Olivier, RAHMOUNI Houria

Excusées : HASCOET FRAGNY Michèle (donne pouvoir à Pierre ECKERT), VALLON Emilie.

Secrétaire de séance : PHILIPPE Olivier.

La séance du Conseil commence à 19h30. Emilie VALLON arrive à 19h40 et Houria RAHMOUNI à 19h50.

1. Présentation de l'AJC Embarc'Adhère

M. Gilles VUILLAUMIER et M. KAOUACHI, respectivement directeur du Centre social et président de l'AJC (association jeunesse et culture) de Thoissey viennent présenter aux membres du Conseil Municipal leur structure, subventionnée par la CCVSC.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2026

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

3. Etude des devis pour l'installation d'une climatisation pour le café/restaurant

À la suite d'une demande de rendez-vous par les restaurateurs, conséquence de la canicule, ceux-ci ont adressé une requête à la commune, propriétaire du bâtiment, pour l'installation d'une climatisation.

Afin d'améliorer le confort thermique du bâtiment, tant pour la clientèle du restaurant que pour les locataires du logement, lors des épisodes de fortes chaleurs désormais récurrents, et de garantir de bonnes conditions d'exploitation du seul commerce de proximité de la commune, il est proposé d'installer un système de climatisation réversible.

Cette installation constitue également un investissement durable pour le patrimoine bâti communal. Grâce à sa réversibilité, elle permettra d'améliorer le système de chauffage existant, dont les performances sont aujourd'hui jugées insuffisantes.

Dans ce cadre, les membres de la commission bâtiments, voirie et espaces publics ont examiné les propositions de quatre entreprises ayant remis un devis pour l'installation de ce système de climatisation réversible.

La commission propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise Roussel qui, avec un montant intermédiaire, est la seule à proposer de mettre deux groupes extérieurs et du matériel plus qualitatif. Le montant du devis s'élève à 13 196.54€ HT soit 13 922.35€ TTC (la TVA étant depuis peu à 5,5% pour ce type de travaux).

Madame le Maire précise qu'une convention devra être établie entre la commune et les locataires ayant pour objet de définir les obligations des locataires en matière d'entretien du système de climatisation. Cette convention sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors de la prochaine séance et constituera un avenant au bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission.

4. Questions et informations diverses / tour de table

- Proposition de formation aux premiers gestes de secours en partenariat avec Groupama : la date est fixée au samedi 26 septembre de 9h à 11h à la salle polyvalente.
- Point d'avancée sur le projet du pigeonnier/halle/parc : lors de la réunion de présentation des esquisses par les maîtres d'œuvre, l'architecte du CAUE a indiqué que légalement seul un architecte peut être mandataire auprès d'un maître d'œuvre. Il va donc falloir intégrer un architecte au groupement et de ce fait étudier une nouvelle proposition de devis de la part de SB Ingé et Athéas.
- Madame le Maire indique avoir demandé des devis pour la mise à jour du PCS (plan communal de sauvegarde).
- Quelques actes d'urbanisme : 1 déclaration préalable de travaux pour un abri, 1 permis de construire pour une extension d'habitation, 1 permis de construire modificatif pour un toit, 2 Déclarations d'Intention d'Aliéner.
- Demande de Subvention téléthon : à voir pour subventionner une association locale qui prendrait en charge une participation au téléthon plutôt que subventionner l'AFM Téléthon
- Proposition d'achat des parcelles situées en zone N du PLU pour l'intégration de ces terrains dans le projet communal de valorisation des espaces naturels avec le parc. Les propriétaires ont refusé l'offre d'achat par la commune, ils limitent leur accord à l'emplacement réservé prévu au PLU.
- Participation aux portes ouvertes Francioli le 26/06
- Rencontre avec le sénateur Patrick Chaize et la candidate Véronique Baude le 16/07
- Olympiades Lurcy en fête : réussite
- Congés Richard GIRIN du 27/07 au 17/08 et pour Anne-Laure MEUNIER du 10 au 26/08
- Compte-rendu de la réunion SCOT
- Pierre ECKERT propose des photos du nouveau container cartons qui pourrait être installé ; il nous faudra voir avec le SMIDOM s'il peut être intégré au point d'apport volontaire. Il rend compte de la rencontre très intéressante avec le SDIS où il s'est rendu avec Nicolas DI NUCCI et de la réunion pour la maison médicale de Saint-Didier-sur-Chalaronne à laquelle il a assisté.
- Emilie VALLON quitte la réunion à 21h30.
- Nicolas DI NUCCI rend compte de la dernière réunion de la commission vie sportive de la CCVSC.
- Bernadette DENIS rend compte de la dernière réunion de la commission aménagement de la CCVSC.

Clôture de la séance à 21h50

Prochaine réunion : mercredi 16 septembre à 19h30

Le Maire,
Nathalie BISIGNANO



Le secrétaire de séance,
Olivier PHILIPPE

